

Animateur :	M. Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier, MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon
Membre excusé :	Néant
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n° 43 du 07/06/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Projet de constitution des divisions au titre de la saison 2023/2024
- Etude des forfaits
- Désignation d'un membre de la Commission des compétitions « séniors » pour siéger à la nouvelle Commission « Règlements »

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Formalités : La Commission entérine la validation du PV n°43 du 07/06/2023

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Projet de constitution des divisions au titre de la saison 2023/2024

La Commission des compétitions « séniors » précise aux clubs que l'homologation « Officielle » des divisions sera définitive à l'issue des engagements (lundi 28 juillet 2023 pour la D1 à la D4) (lundi 21 août 2023 pour la D5 et CR7)

COMPOSITION DES DIVISIONS (sous réserve des procédures en cours et de confirmation lors des engagements)

DJ

1	ALLIANCE FOOT 3B 2
2	ANG. LEROY CS 2
3	BRIE AS
4	LA COURONNE CO
5	LESSAC US
6	LINARS ES
7	MERPINS AS 2
8	MOUTHIERS SC
9	PORTUGAIS GOND P.GSF
10	RUELLE OFC
11	SIREUIL JS 2
12	ST MICHEL CS

D2

1	AIGRE AS
2	BEL AIR AS
3	BRIGUEUIL/LESTERPS
4	CHAMPNIERS ES 2
5	CHARENTE LIMOUSINE FC 2
6	CHASSENEUIL US
7	CLAIX/BLANZAC ENT
8	FLEAC ES
9	GRANDE CHAMPAGNE JS
10	JARNAC SPORTS 2
11	LA ROCHE-RIVIERES 2
12	MONTBRON USA

D3

1	ABZAC US
2	AIGRE AS 2
3	ANAIS US
4	ANG. LEROY CS 3
5	AUBETERRE FC
6	BASSEAU JS 2
7	BOUEX US
8	BRIE AS 2
9	CHABANAIS FC
10	CHASSENEUIL US 2
11	CHATEAUNEUF US
12	CHAZELLES AS

D2

13	MONTMOREAU AJ
14	MORNAC ES
15	NERSAC FC
16	PUYMOYEN AS 2
17	ROULLET FC
18	RUELLE OFC 2
19	RUFFEC STADE 2
20	ST BRICE AL
21	ST SEVERIN-PALL. ENT
22	ST YRIEIX AS 2
23	SUD CHARENTE FC
24	VERDILLE UAS

D3

13	CONFOLENS FC 2
14	ELAN CHARENTAIS ES
15	ENTENTE FOOT 16
16	FONTAFIE FC
17	GARAT/VILLEBOIS ENT
18	GOND PONTOUVRE AC
19	GENTE LA
20	HAUTE CHARENTE FC
21	ISLE D'ESPAGNAC FCC
22	JARNAC SPORTS 3
23	JAVREZAC/JARNOUZ. ES
24	LINARS ES 2

D3

25	MANSLE CR
26	MONS AS
27	MONTBRON USA 2
28	MONTIGNAC ES
29	MORNAC ES 2
30	MOUTHIERS BOEME SC 2
31	NANTEUIL/VERTEUIL E.
32	NERCILLAC-REPARS. ES
33	PORTUGAIS GSF 2
34	ROUILLAC FC
35	ROULLET FC 2
36	RUELLE OFC 3

D3

37	RUFFEC STADE 3
38	SOYAUX AS 2
39	ST BRICE AL 2
40	ST HILAIRE DE B. FC
41	ST MEME LES CARRIERES CA
42	ST MICHEL CS 2
43	ST SEVERIN PALLUAUD 2
44	ST YRIEIX AS 3
45	ST-FRAIGNE FC
46	VERDILLE UAS 2
47	VINDELLE ASFC 2
48	VOEUIL ET GIGET AS

D4

1	AGRIS SC
2	ALLIANCE FOOT 3B 3
3	ANAS US 2
4	ANG. ST MARTIN US
5	ARS-GIMEUX US
6	ASCMA
7	ATHLÉTICO BELLEVIGNE
8	BEL AIR AS 2
9	BERNEUIL/SALLES
10	BOUEX US 2
11	BRIE AS 3
12	CHAMPAGNE MOUTON US

D4

13	CHAMPNIERS ES 3
14	CHARENTE LIMOUSINE FC 3
15	CHASSENEUIL US 3
16	CHASSORS CS
17	CHATEAUBERNARD SL
18	CHAZELLES AS 2
19	CLAIX/BLANZAC ENT 2
20	CONDEON REIGNAC
21	COURBILLAC OF
22	CROUIN FC
23	ELAN CHARENTAIS ES 2
24	ENTENTE FOOT 16 2

D4		D4	
25	EXIDEUIL AS	37	MANSLE CR 2
26	FLEAC ES 2	38	MONTBRON USA 3
27	FONTAFIE FC 2	39	MONTIGNAC ES 2
28	FONTENILLE FC	40	MOSNAC AS
29	GENAC GOURVILLE FC	41	MOUThIERS SC 3
30	GRANDE CHAMPAGNE JS 2	42	NERSAC FC 2
31	GUIMPS AL 1	43	PORTUGAIS GSF 3
32	HAUTE CHARENTE FC 2	44	PUYMOYEN AS 3
33	ISLE D'ESPAGNAC FCC 2	45	ROULLET FC 3
34	LA COURONNE CO 2	46	SALLES D'ANGLE AS
35	LESSAC US 2	47	SIREUIL JS 3
36	LUXE CO	48	ST AMAND DE BOIXE

D4	
49	ST ANGEAU CS
50	ST BRICE AL 3
51	ST CLAUD SC
52	ST CYBARDEAUX FC
53	ST GERMAIN DE MONTBRON
54	ST MAURICE MANOT
55	ST SULPICE DE COGNAC
56	TAIZE A-LES ADJOTS
57	TAPONNAT
58	VILLEBOIS AS
59	VILLEFAGNAN EFC
60	VOEUIL ET GIGET AS 2

D5

1	ABZAC/BRILLAC 2
2	ABZAC3/BRILLAC 3
3	AIGRE AS 3
4	AUBETERRE FC 2
5	BRIGUEUIL/LESTERPS 2
6	CHABANAIS FC 2
7	CONFOLENTAIS FC 3
8	CHARENTE LIMOUSINE FC 4
9	ETAGNAC US
10	FONTAFIE FC 3
11	GARAT/VILLEBOIS ENT 2
12	GENAC GOURVILLE FC 2

D5

13	GENTE LA 2
14	GOND PONTOUVRE AC 2
15	GUIMPS AL 2
16	HAUTE CHARENTE FC 3
17	JAVREZAC-JARNOUZ. ES 2
18	LA COURONNE CO 3
19	LA ROCHE RIVIERES FC 3
20	MONTMOREAU AJ 2
21	MORNAC ES 3
22	NANTEUIL/VERTEUIL 2
23	NERCILLAC REPARSAC 2
24	SALLES D'ANGLE AS 2

D5

25	SAULGOND ASC
26	ST ANGEAU CS 2
27	ST FRAIGNE FC 2
28	ST GERMAIN MONTBRON 2
29	ST HILAIRE FC 2
30	ST MARTIN US 2
31	ST MICHEL CS 3
32	ST SEVERIN PALLUAUD 3
33	SUD CHARENTE FC 2
34	TAIZE A.-LES ADJOTS 2
35	VARS AS
36	VERDILLE USA 3
37	VILLEFAGNAN FC 2

2° - Etude des « Forfaits » du 27 et 28 mai 2023

- D4
Poule B : FC La Roche Rivières 3 du dimanche 28 mai 2023 (3^{ème} forfait - forfait général)

En application de l'article 29.1 des RG du District, le forfait général du FC La Roche Rivières 3, entraine systématiquement le forfait général du FC La Roche Rivières 4 (CR7 Poule A)

3° - Désignation d'un membre de la Commission des compétitions « séniors » pour siéger à la Commission « Règlements »

L'Animateur informe les membres de la Commission de la nouvelle organisation de la SRL au titre de la Saison 2023/.2024.

A ce titre, la Commission dont l'appellation sera modifiée, sera scindée en 2 parties.

Une **commission** chargée d'élaborer, de modifier, d'amender, les Règlements (généraux, championnats, coupes, jeunes, féminines, séniors, etc....).

Une **commission** chargée d'étudier tous les litiges (championnats, coupes, etc....)

Concernant la Commission chargée d'élaborer, de modifier et d'amender les Règlements, le Comité de direction souhaite qu'un membre de Commission (jeunes, féminines et séniors) soit membre de celle-ci.

Après consultation des membres de la Commission, celle-ci désigne M. Patrick Bourabier pour siéger à la Commission des « Règlements ».

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

4° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

5° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'AS Bel Air du mercredi 07 juin 2023 - Pris note
- Courriel du club du CS St Michel du lundi 12 juin 2023 - Pris note

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°43 du 07/06/2023	Validé	-	-
1	Projet de constitution des divisions Saison 2023/2024	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Etude des forfaits du 27 et 28 mai 2023	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
3	Désignation d'un membre de la Commission des compétitions « séniors » pour siéger à la Commission « Règlements »	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 13/06/2023

La prochaine réunion est fixée au jeudi 20 Juillet 2023 à 17h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

